

# COMMUNE D'ARMOY

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

**Etaient présents :** M. BERNARD Patrick, Mme SIEGER Martine, M. JACQUEY Olivier, Mme HUBERT Agnès, M. VITTET Patrick, Mme ABDOUN LETELLIER Martine, M. LARCHER Philip, Mme TROUDET Pascale, Mme MARCLAY Céline, Mme M. PARSY Serge, M. MASSE Ludovic,  
**Etaient absents :** Mme DEBERNARDI Julie, Mme BEAU Estelle, M. G'STALTER Grégory, M. LEROY Paul

**Procurations :** Mme DEBERNARDI Julie a donné procuration à Mme HUBERT Agnès.  
M. LEROY Paul a donné procuration à Céline MARCLAY.

*M. JACQUEY Olivier a été élu secrétaire de séance.*

**Date de la convocation :** 31 mars 2021

**Ouverture de séance :** 19h00

**Clôture de séance :** 22h15

Monsieur le Maire fait part de l'ordre du jour :

- Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal
- **Budget principal :**
  - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020 ;
  - Affectation du résultat ;
  - Budget primitif 2021 ;
- **Budget caveaux :**
  - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020 ;
  - Budget primitif 2021
- **Finances locales – Taxes locales 2021**
- **Finances locales – Subventions aux associations**
- **Bâtiments communaux –** Approbation du projet de construction d'une nouvelle mairie
- **Finances locales – Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité –** Demande de subvention – Construction d'une mairie
- **Domaine et patrimoine –** Local paroissial – Convention d'occupation
- **Commande publique –** Eclairage public – Contrat d'entretien
- **Environnement –** Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) – débat sur les orientations
- **Environnement –** SYANE – Adhésion au service conseil en énergie
- **Administration Générale –** Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 74 – Intervention archiviste
- **Intercommunalité –** Thonon Agglomération – Convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme
- **Questions diverses**

### Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2021 est *approuvé à l'unanimité*.

### Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal qui lui a été donnée en début de mandat, à savoir :

Acceptation de l'offre de l'entreprise DURABILIS pour une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux de construction d'une nouvelle mairie pour un montant de 11 778 euros T.T.C.

### **Budget Principal – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*CONSTATE* les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

*DECLARE* que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par Madame la Trésorière Principale de Thonon-les-Bains, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*ARRETE* les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

#### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses..... 713 236,94 €
- Recettes ..... 921 194,39 €
- Résultat de l'exercice (excédent)..... 207 957,45 €
- Résultat d'exécution N-1 (excédent)..... 890 255,50 €
- Résultat de clôture (excédent) ..... **1 098 212,95 €**

#### **Section d'investissement :**

- Dépenses..... 136 562,39 €
- Recettes ..... 145 305,39 €
- Résultat de l'exercice (excédent)..... 8 743,00 €
- Résultat d'exécution N-1 (excédent)..... 148 759,59 €
- Résultat de clôture (excédent) ..... 157 502,59 €
- Solde des restes à réaliser (déficit) ..... - 35 250,00 €
- Résultat cumulé (excédent) ..... **122 252,59 €**

### **Budget Principal – Affectation du résultat – Exercice 2020**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*DECIDE* d'affecter le résultat de fonctionnement, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : ..... **1 098 212,95 €**
- Section d'investissement : ..... **0.00 €**

### **Budget Principal – Budget primitif – Exercice 2021**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*ADOpte* dans son ensemble le budget primitif 2021 dont :

**La section de fonctionnement présente :**

- Un montant total de dépenses arrêté à ..... 1 473 403,00 €
- Un montant total de recettes arrêté à ..... 898 775,00 €

Soit un **suréquilibre de 574 628,00 €**.

**La section d'investissement est équilibrée à 1 105 974,00 €.**

### **Budget Caveaux – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*CONSTATE* les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

*DECLARE* que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par Madame la Trésorière Principale de Thonon-les-Bains, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

**Section de fonctionnement :**

- Résultat de clôture ..... - 0,32 €

**Section d'investissement :**

- Dépenses.....20 431,70 €
- Recettes .....8 076,78 €
- Résultat de l'exercice (déficit).....-12 354,32 €
- Résultat d'exécution N-1 (déficit) .....-8 076,78 €
- Reste à réaliser.....0,00 €
- Résultat cumulé (déficit) .....-20 431,10 €

**Budget Caveaux – Budget primitif – Exercice 2021**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

*DECIDE* de voter ainsi le budget en équilibre :

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses..... 40 865,00 €
- Recettes..... 40 865,00 €

**Section d'investissement :**

- Dépenses..... 40 864,00 €
- Recettes..... 40 864,00 €

**Finances locales – Taxes locales 2021**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

*FIXE* les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2021 de la façon suivante :

- Taxe Foncier Bâti.....20,89 %
- Taxe Foncier Non Bâti.....36,60 %

**Finances locales – Subventions aux associations**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** la subvention annuelle aux associations figurant le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention
AS ARMOY – LE LYAUD	2 000.00
AS COMMUNALE DE CHASSE	200.00
AS PARENTS D'ELEVES	1 500.00
AS FESTIVAL DE THEATRE	400.00
COMITE DES FETES	300.00
FOYER RURAL CULTUREL	2 000.00
GOUTTES DE VIE	700.00
ECHO DU HAUT CHABLAIS	300.00
MUTAME	78.00
PERRI FUN GLISS	188.00

**Bâtiments communaux – Approbation du projet de construction d'une nouvelle mairie**

**Monsieur le Maire,**

*Informe* le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de construire très rapidement une nouvelle mairie ; le dimensionnement de l'actuel équipement est insuffisant. Ce projet répond aussi à un souci d'amélioration du service au public.

**ESTIMATION des DEPENSES D'INVESTISSEMENT H.T. :**

- Etudes ..... 17 283,00 €
- Travaux..... 1 184 400,00 €
- Frais maîtrise d'œuvre, assistance technique ..... 160 130,00 €

**Total = 1 361 813,00 €**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Département CDAS – 25% .....	340 453,00 €
- Région Bonus relance – 30% .....	408 544,00 €
- Etat DETR – 20% .....	272 363,00 €
- Autofinancement – 25% .....	340 453,00 €

**Total =1 361 813,00 €**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- Approuve le lancement de l'étude pour la construction d'une nouvelle mairie ;
- Approuve le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée au programme du dit projet pour un montant estimatif de 1 361 813 euros H.T. ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute déclaration ou demande d'autorisation relative aux procédures d'urbanisme afférentes ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, en ce qui concerne le lancement de la consultation en procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics pour les travaux de construction d'une nouvelle mairie.

**Finances locales – Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité – Demande de subvention – Construction d'une nouvelle mairie**

A ce jour, le plan de financement prévisionnel de la construction d'une nouvelle mairie est le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Etudes	17 283,00	CDAS	340 453,00
Maitrise œuvre	160 130,00	Relance Région	408 544,00
Travaux	1 184 400,00	DETR	272 363,00
		Autofinancement	340 453,00
Total H.T.	1 361 813,00	Total	1 361 813,00

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessus une participation financière au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2021.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le cas échéant les conventions ainsi que les autres documents nécessaires à l'instruction du dossier de demande de subvention.

**Domaine et patrimoine – Local paroissial – Convention d'occupation**

L'association diocésaine occupe un local situé dans un bungalow (type Algeco) situé au chef-lieu, parking sous l'église. La dernière convention signée est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Il convient de conclure une nouvelle convention

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de conclure une convention avec l'association Diocésaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour la mise à disposition d'un module pour les activités de la paroisse dans les conditions définies dans la convention, à savoir une durée de 3 ans et un loyer annuel de 150 euros.

**Commande publique – Eclairage public – Renouvellement du contrat d'entretien**

Le contrat d'entretien concernant le réseau d'éclairage public, signé le 3 avril 2018 avec l'Entreprise DEGENEVE a expiré le 31 mars 2021. Deux entreprises ont été consultées, DEGENEVE Electricité et la SPIE.

Une liste définissant le coût des fournitures les plus courantes est jointe aux offres des entreprises ainsi que le coût du tarif horaire des chauffeurs, monteur électricien et tarif horaire du camion nacelle.  
Après examen des offres,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**CONSIDERANT** que les prestations de l'entreprise DEGENEVE ne sont plus satisfaisantes, délais

d'intervention trop long, défaillances dans l'exécution des prestations, propose de conclure un contrat d'entretien de l'éclairage public avec l'entreprise SPIE, sise à Thonon-les-bains pour une durée de 1 an, reconduit par période d'un an, sans que la durée totale du contrat puisse excéder trois ans,

*AUTORISE* Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec l'Entreprise SPIE, tel qu'il lui a été présenté.

### **Environnement – Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) – débat sur les orientations**

Par délibération du 29 janvier 2019, le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération, compétent en matière de document d'urbanisme, a prescrit l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération.

Le RLPi est un instrument de planification locale de l'affichage extérieur, qui réglementera les dispositifs de types Publicités / Pré-enseignes / Enseignes, de façon cohérente à l'échelle des communes de l'Agglomération.

La délibération du 29 janvier 2019 a également :

- Précisé les modalités de collaboration avec les communes, dans le cadre, notamment de la Conférence Intercommunale des Maires, dont plusieurs ont porté sur le sujet spécifique du RLPi.
- Le débat sur les orientations et objectifs du RLPi constitue une étape obligatoire, tant pour le Conseil Communautaire, que pour les conseils municipaux des communes membres.
- Après cet exposé, Monsieur le Maire ouvre le débat sur les orientations et objectifs suivants du RLPi:
  - o 1 ORIENTATION GENERALE : Préserver/respecter la qualité et la diversité des paysages
  - o 2 ORIENTATIONS SECTORIELLES :
    - o OS 1 : Maîtriser l'image du territoire à travers ces espaces-vitrines ou de découverte :
    - o OS 2 : Affirmer la participation de l'affichage extérieur aux ambiances et au dynamisme des espaces de vie :
  - o 2 ORIENTATIONS THEMATIQUES TRANSVERSALES :
    - o OT 1 : Prendre en compte les évolutions technologiques et réglementaires :
    - o OT 2 : Promouvoir une expression citoyenne et associative efficace et intégrée :

Les éléments du débat portent sur les points suivants :

- La commune d'Armoy a très peu de publicité, contrairement à des communes comme Douvaine et se trouve confronter à un règlement très restrictif.
- Affichage associatif : L'ensemble des membres du Conseil Municipal souhaite préserver un affichage temporaire pour les événements associatifs. Cette autorisation pourrait s'accompagner d'une obligation de retrait de l'affichage le lendemain de la manifestation.

Au terme de ces échanges, Monsieur le Maire clôt le débat.

### **Administration Générale – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 74 – Intervention archiviste**

le Conseil Municipal a validé, lors du vote du budget principal 2021, l'intervention d'une archiviste du Centre de Gestion 74, afin de procéder à une maintenance des archives courantes. La précédente intervention avait eu lieu en 2016.

Le montant prévisionnel de cette mission s'élève à 4 032,00 € TTC pour une mission de 12 jours de 7 heures soit 84 heures.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- *AUTORISE* le Maire à signer la convention relative à cette intervention avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

## **Intercommunalité – Thonon Agglomération – Convention relative à l’instruction des demandes d’autorisation en matière d’urbanisme**

Le code de l’urbanisme autorise la commune à confier par convention l’instruction de tout ou partie des dossiers à une communauté d’agglomération. La commune reste pleinement compétente en matière de délivrance des autorisations d’urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De confier à la Communauté d’Agglomération Thonon Agglomération l’instruction des autorisations d’urbanisme de son territoire à l’exclusion des certificats d’urbanisme (CUa) et des déclarations préalables (DP) conservés par la Commune,
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Communauté d’Agglomération Thonon Agglomération la convention relative aux modalités d’instruction des autorisations d’urbanisme confiées par la commune.

## **Questions diverses**

### **Stade de football – abattage des pins**

Monsieur le Maire expose qu’après concertation avec un représentant de l’ONF et le Président du Foot, il a pris la décision de faire procéder à l’abattage préventif des pins situés à proximité des vestiaires du foot afin de sécuriser le site.

### **Elections départementales et régionales**

Dans la perspective de l’organisation des prochaines échéances électorales programmées les 20 et 27 juin 2021, Monsieur le Maire demande à l’ensemble du Conseil Municipal de réserver ces deux dates afin d’assurer le bon déroulement des deux scrutins.